

ODICEO

ERNST & YOUNG et Autres

**Adocia**

Exercice clos le 31 décembre 2017

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

ODICEO  
115, boulevard de Stalingrad  
CS 52038  
69616 Villeurbanne Cedex  
S.A. au capital de € 275.000  
430 130 393 RCS Lyon

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG et Autres  
Tour Oxygène  
10-12, boulevard Marius Vivier Merle  
69393 Lyon Cedex 03  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Adocia

Exercice clos le 31 décembre 2017

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Adocia,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Adocia relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### ■ Continuité d'exploitation

Risque identifié	Notre réponse
<p>A la clôture de l'exercice, votre groupe présente un résultat déficitaire de M€ 8,6, une consommation de trésorerie de M€ 23,3 et une trésorerie de clôture de M€ 34,7.</p> <p>Le début de l'année 2017 a été marqué par la décision d'Eli Lilly de mettre un terme au contrat de licence et de collaboration qui avait été signé en décembre 2014 pour le développement d'une insuline analogue ultra-rapide BioChaperone lispro.</p> <p>Tel qu'exposé dans la section « Base de préparation des états financiers » de la note 4.1.6.2 de l'annexe aux comptes consolidés, la convention de continuité d'exploitation a été retenue lors de l'arrêté des comptes en raison (i) des mesures de sélection des dépenses relatives aux projets et aux activités prioritaires pour votre groupe et (ii) à la possibilité d'anticiper l'encaissement du crédit d'impôt recherche.</p> <p>Nous avons considéré l'application de cette convention comme un point clé de l'audit dans la mesure où elle repose sur des prévisions de trésorerie, présentant par nature un risque de non-réalisation.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous avons analysé les prévisions de flux de trésorerie préparées par la direction générale et validées par le conseil d'administration pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 30 juin 2019. Nos analyses ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ examiner la cohérence des prévisions avec les données historiques,</li><li>▶ évaluer les hypothèses retenues par la direction,</li><li>▶ pour une sélection de décaissements planifiés au titre de dépenses externes pour lesquelles votre groupe a pris un engagement contractuel, rapprocher les montants retenus des contrats concernés,</li><li>▶ pour une sélection de décaissements relatifs aux dépenses externes sur les études pour lesquelles votre groupe n'a pas encore conclu de contrat avec les fournisseurs, comparer les montants retenus aux données sous-tendant les budgets arrêtés par votre direction et aux données historiques relatives à des études de même nature pour évaluer le rythme de facturation,</li><li>▶ corroborer les principales données et hypothèses (charges de personnel, dépenses externes et internes) sur lesquelles se fonde le calcul du crédit d'impôt recherche prévu par votre groupe et la date de son encaissement prévu.</li></ul> <p>Enfin, nous avons évalué si les informations fournies dans la note 4.1.6.1 « Informations relatives à l'entreprise » et dans la section « Base de préparation des états financiers » de la note 4.1.6.2 de l'annexe aux comptes consolidés étaient représentatives de la situation dans laquelle se trouve votre groupe.</p>

## Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

### ■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Adocia par la décision de l'associé unique du 10 décembre 2011 pour le cabinet ODICEO et par l'assemblée générale du 24 octobre 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2017, nos cabinets étaient dans la septième année de leur mission sans interruption, dont six années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### ■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### ■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Villeurbanne et Lyon, le 17 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

ODICEO  
  
Agnès Lamoine

ERNST & YOUNG et Autres  
  
Mohamed Mabrouk

## 4 COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

### 4.1 Comptes consolidés

#### 4.1.1 Bilan consolidé, IFRS

##### Actif IFRS

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	Exercice 2017 (12 mois)	Exercice 2016 (12 mois)
<b>Actif courant</b>		<b>44 692</b>	<b>70 008</b>
Stocks	5	99	66
Clients et comptes rattachés	6	30	2 462
Autres actifs courants	7	9 785	9 442
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	34 778	58 037
Ecarts d'acquisition			
<b>Actif non courant</b>		<b>9 069</b>	<b>8 790</b>
Autres immobilisations incorporelles	1	65	
Terrains	2	2 032	1 751
Aménagement de terrain	2	169	
Bâtiments et constructions	2	3 939	3 793
Matériel de Laboratoire	2	1 253	1 521
Autres immobilisations corporelles	2	1 582	1 388
Actifs financiers	3	28	338
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>53 761</b>	<b>78 798</b>

#### 4.1.2 Passif et capitaux propres IFRS

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	Exercice 2017 (12 mois)	Exercice 2016 (12 mois)
<b>Passif courant</b>		<b>8 882</b>	<b>28 017</b>
Dettes financières court terme	13	1 555	679
Autres passifs financiers courants	13	236	112
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12	4 931	4 572
Autres passifs courants	12	2 160	22 655
<b>Passif non courant</b>		<b>8 022</b>	<b>8 019</b>
Dettes financières long terme	10	5 781	6 281
Provisions à long terme	11	2 241	1 738
Autres passifs non courants			
<b>Capitaux propres</b>	<b>9</b>	<b>36 857</b>	<b>42 762</b>
Capital social		691	686
Prime d'émission		78 868	78 942
Ecarts de conversion du groupe		(14)	7
Réserves - part du groupe		(34 138)	(28 981)
Résultat - part du groupe		(8 550)	(7 892)
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>53 761</b>	<b>78 798</b>

#### 4.1.3 Compte de résultat consolidé IFRS

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	Exercice 2017 (12 mois)	Exercice 2016 (12 mois)
<b>Produits opérationnels</b>		<b>27 177</b>	<b>30 454</b>
Chiffre d'affaires	15	19 469	22 488
Subvention, crédit d'impôt recherche, et autres	16	7 708	7 966
<b>Charges d'exploitation hors dotations et reprises</b>	<b>14</b>	<b>(34 345)</b>	<b>(37 692)</b>
<b>Dotations et reprises d'amortissements et provisions</b>	<b>19</b>	<b>(1 013)</b>	<b>(763)</b>
RESULTAT OPERATIONNEL		(8 180)	(8 001)
Produits financiers		78	646
Charges financières		(413)	(466)
RESULTAT FINANCIER	20	(335)	181
RESULTAT AVANT IMPÔT		(8 516)	(7 821)
Charge d'impôt	21	(35)	(72)
RESULTAT NET		(8 550)	(7 892)
Résultat de base par action (€)	22	(1,2)	(1,2)
Résultat dilué par action (€)		(1,2)	(1,2)
RESULTAT NET PART DU GROUPE		(8 550)	(7 892)
Ecarts actuariels sur IFC		(191)	(432)
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :</b>		<b>(191)</b>	<b>(432)</b>
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE		(8 741)	(8 324)



#### 4.1.4 Tableau de variation des capitaux propres IFRS

<i>En milliers d'euros</i>	Nombre d'actions	Montants	Primes liées au capital	Réserves	Autres éléments du résultat global (OCI)	Résultat de la période	Total Capitaux Propres
<b>SOLDE AU 31/12/2016</b>	<b>6 859 763</b>	<b>686</b>	<b>78 942</b>	<b>(27 983)</b>	<b>(990)</b>	<b>(7 892)</b>	<b>42 762</b>
Résultat de l'exercice 2017						(8 550)	(8 550)
Gains et (pertes) actuariels sur avantages au personnel					(191)		(191)
<b>Résultat global de la période</b>					<b>(191)</b>	<b>(8 550)</b>	<b>(8 741)</b>
Affectation du résultat 2016				(7 892)		7 892	
Emission d'actions gratuites et exercice d'instruments de capitaux propres (BSA/BSPCE)	50 990	5	(5)	40			40
Paiement fondé sur des actions				3 136			3 136
Contrat de liquidité - neutralisation des actions propres			(69)	(235)			(304)
Autres				(36)			(36)
<b>Total des relations avec les actionnaires</b>	<b>50 990</b>	<b>5</b>	<b>(74)</b>	<b>(4 987)</b>		<b>7 893</b>	<b>2 836</b>
<b>SOLDE AU 31/12/2017</b>	<b>6 910 753</b>	<b>691</b>	<b>78 868</b>	<b>(32 971)</b>	<b>(1 181)</b>	<b>(8 550)</b>	<b>36 857</b>

#### 4.1.5 Tableau de flux de trésorerie IFRS

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Exercice 2017 (12 mois)</b>	<b>Exercice 2016 (12 mois)</b>
Résultat net	(8 550)	(7 892)
Dotaton nette aux amortissements & provisions (hors actif circulant)	1 013	740
Plus ou moins-value de cession d'actifs immobilisés	(4)	24
Charges et produits calculés	3 215	3 982
Impôts versés	(49)	
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et Impôt</b>	<b>(4 376)</b>	<b>(3 147)</b>
Coût de l'endettement financier net	(33)	(26)
<b>Variation des produits constatés d'avance</b>	<b>(18 823)</b>	<b>(10 749)</b>
<b>Variation du BFR</b>	<b>1 005</b>	<b>785</b>
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE</b>	<b>(22 227)</b>	<b>(13 138)</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles & incorporelles	(1 980)	(8 079)
Cessions d'immobilisations corporelles & incorporelles	295	843
Acquisitions d'actifs financiers non courants	0	(2)
Cession d'actifs financiers non courants	0	49
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(1 685)</b>	<b>(7 189)</b>
Augmentation de capital	40	4
Nouveaux emprunts et avances remboursables	1 102	6 389
Remboursements d'emprunts et d'avances remboursables	(489)	(106)
Autres flux liés aux opérations de financement	0	14
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>653</b>	<b>6 301</b>
<b>VARIATION DE LA TRESORIE NETTE</b>	<b>(23 259)</b>	<b>(14 026)</b>
Trésorerie d'ouverture	58 037	72 062
Trésorerie de clôture	34 778	58 037

#### Analyse détaillée du BFR :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Variation 2017 / 2016</b>
Stock	38
Clients et comptes rattachés	(2 432)
Autres créances et avances	(117)
Charges constatées d'avance / autres créances	460
Fournisseurs et comptes rattachés	(613)
Autres dettes	1 660
<b>VARIATION DU BFR</b>	<b>(1 005)</b>

#### Composantes de la trésorerie nette consolidée analysée par nature et rapprochement avec le bilan :

En milliers d'euros	Exercice 2017 (12 mois)	Exercice 2016 (12 mois)
Valeurs mobilières de placement (échéance < 3 mois)	8 090	10 094
Disponibilités	26 687	47 942
TRESORERIE NETTE	34 778	58 037

### 4.1.6 Annexes aux comptes consolidés

Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette annexe sont en milliers d'euros.

#### Informations relatives à l'entreprise

Adocia est une Société biotechnologique spécialisée dans le développement de formulations innovantes de protéines thérapeutiques déjà approuvées. Elle bénéficie d'une expertise particulièrement forte dans le domaine des insulines. La plateforme technologique propriétaire BioChaperone® vise à améliorer l'efficacité des protéines thérapeutiques ainsi que leur facilité d'utilisation pour les patients.

Adocia est une Société anonyme de droit français créée le 22 décembre 2005.

Depuis le 20 février 2012, la Société est cotée sur NYSE Euronext (compartiment B).

La Société détient une filiale à 100% (Adocia Inc) créée en mars 2015 dont l'objectif est de représenter Adocia aux Etats-Unis.

Les états financiers aux normes IFRS pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 sont présentés de manière consolidée pour Adocia et sa filiale (Adocia Inc), l'ensemble étant dénommé « la Société ». Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 5 mars 2018 et autorisés à la publication.

Le début de l'année 2017 a été marqué par la décision d'Elis Lilly de mettre un terme au contrat de licence et de collaboration qui avait été signé en décembre 2014 pour le développement d'une insuline analogue ultra-rapide BioChaperone lispro.

Après avoir repris l'ensemble des résultats et des matériels fabriqués, Adocia a poursuivi seul le développement de son produit en lançant une étude clinique afin de comparer les profils pharmacocinétiques et pharmacodynamiques de BioChaperone Lispro à ceux de Fiasp® (insuline accéléré, Novo Nordisk) et Novolog® (insuline aspart, Novo Nordisk) administrés par une pompe à insuline, chez des personnes avec un diabète de type 1. Les résultats de l'étude, annoncés en décembre 2017, montrent une meilleure performance de BioChaperone Lispro comparé à Novolog (effets métaboliques précoces et tardifs plus rapides) et à Fiasp (effet métabolique tardif significativement accéléré). La priorité pour Adocia est maintenant de trouver un nouveau partenaire pour poursuivre le développement clinique en phase 3 et assurer la commercialisation du produit.

Concernant BioChaperone Combo, une étape réglementaire importante a été franchie en 2017 avec la réalisation d'une étude clinique de phase 1b documentant la dose-proportionnalité de BioChaperone Combo chez des personnes avec un diabète de type 2. Les résultats annoncés fin janvier 2018 montrent que BioChaperone Combo présente une exposition proportionnelle à la dose et une relation linéaire de la réponse à la dose quand il a été testé à 3 doses différentes chez des personnes avec un diabète de type 2. BioChaperone Combo offre donc une meilleure performance que les insulines pre-mix et rivalise avec le seul combo de nouvelle génération approuvé à ce jour (Ryzodeg® de Novo Nordisk). La stratégie d'Adocia est de poursuivre le développement du produit avec un partenaire pharmaceutique et de proposer un produit avec une meilleure performance dans les pays émergents où les marchés du diabète sont en forte croissance.

Pour HinsBet®, la stratégie d'Adocia est de licencier ce produit à un des acteurs régionaux dans le domaine du diabète, afin de poursuivre son développement et permettre sa commercialisation dans les pays émergents.

Concernant le projet glucagon, les résultats principaux de la première étude clinique lancée en juillet 2017 ont été publiés fin novembre. L'objectif était de comparer la sécurité et la tolérance du produit à celles d'un glucagon humain disponible sur le marché (Glugagen® Hypokit™, Novo Nordisk), ainsi que leurs profils pharmacocinétique et pharmacodynamique, chez des personnes avec un diabète de type 1. Les résultats de l'étude ont montré que BioChaperone Glucagon, formulation aqueuse stable prête à injecter, de glucagon humain, s'est avérée sûre et bien tolérée chez des personnes avec un diabète de type 1.

Conjointement avec des résultats positifs de stabilité, ces premières données cliniques justifient la poursuite du développement de ce produit comme traitement prêt à l'injection de l'hypoglycémie sévère.

Les développements menés sur les différents produits du portefeuille ont mis en valeur des propriétés uniques de la technologie BioChaperone. Elle permet notamment d'apporter des améliorations significatives d'agents thérapeutiques isolés et également de combiner plusieurs protéines thérapeutiques.

Ainsi, certaines molécules BioChaperone initialement développées pour le projet BioChaperone Combo s'avèrent particulièrement efficaces dans des formulations de combinaisons multi hormonales. Début 2017, Adocia a annoncé le lancement d'un nouveau programme préclinique qui consiste à développer des combinaisons multi-hormonales pour le traitement prandial du diabète de type 1 (BioChaperone Cominaisons Prandiales). La première application concerne la combinaison Biochaperone insuline Pramlintide (Symlin<sup>®</sup>, AstraZeneca), dont l'objectif est de proposer aux personnes avec un diabète de type 1, un traitement plus efficace sans toutefois augmenter le nombre d'injections. L'initiation d'une étude clinique sur cette combinaison est prévue au premier trimestre 2018.

Dans cette même optique, après son application réussie à différents traitements du diabète, Adocia a annoncé début 2018 que la technologie BioChaperone serait également déployée à une gamme sélectionnée de thérapies injectables dans plusieurs aires thérapeutiques. Les premiers programmes ajoutés au portefeuille comprennent une version prête à l'injection du teduglutide pour le traitement du syndrome du grêle court et une combinaison à dose fixe de glucagon et d'exénatide pour le traitement de l'obésité.

Sur le plan de l'organisation, début juillet 2017, la Société a annoncé le renforcement de son organisation avec le recrutement du Dr Stanislav Glezer au poste de Chief Medical Officer. Son expérience au sein de grands groupes pharmaceutiques en matière de développement clinique et d'affaires médicales, notamment dans les traitements du diabète, sont de vrais atouts pour Adocia.

Enfin, sur le plan juridique, Adocia a annoncé début octobre 2017 avoir entamé à l'encontre d'Eli Lilly & Co. une procédure d'arbitrage en lien avec l'accord de recherche et de licence signé en 2014. Cette procédure d'arbitrage porte sur un montant d'environ 11 millions USD et d'autres réparations spécifiques relatifs aux changements apportés au plan de développement au cours de la collaboration. Le contenu de cette procédure est confidentiel et Adocia a indiqué qu'elle communiquerait uniquement à l'issue de la procédure, prévue au premier semestre 2018.

En février 2018, la Société a annoncé par communiqué de presse avoir déposé de nouvelles demandes d'arbitrage à l'encontre d'Eli Lilly & Company au titre du détournement et de l'utilisation abusive par Lilly d'informations confidentielles et de découvertes appartenant à Adocia, ainsi que de la violation par Lilly de plusieurs accords de collaboration et de confidentialité. Adocia réclame des dommages et intérêts d'un montant supérieur à 200 millions de dollars, ainsi que d'autres réparations spécifiques. Adocia s'attend à une décision sur ces nouvelles demandes d'arbitrage au troisième trimestre 2018.

## Méthodes et principes comptables retenus pour l'établissement des comptes

### ▪ Référentiel comptable

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés de la Société au titre de la période close le 31 décembre 2017 sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm)

Il intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC).

Les principes et méthodes comptables appliqués par la Société dans les états financiers consolidés annuels sont identiques à ceux utilisés dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Par ailleurs, les nouveaux textes applicables obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017 sont les suivants :

Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- Amendements à IAS 12 - Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes
- Amendements à IAS 7 - Informations à fournir : Transferts d'actifs financiers

Normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union Européenne mais non encore obligatoires pour les comptes annuels 2017 :

- IFRS 9 - Instruments Financiers
- IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients
- Clarifications à IFRS 15
- IFRS 16 - Locations

Normes et interprétations publiées par l'IASB et non encore adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2017 :

- IFRS 14 - Comptes de report réglementaires
- IFRS 17 - Contrats d'assurances
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 - Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une co-entreprise
- Amendements à IFRS 2 - Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions
- Amendements à IFRS 4 - Application d'IFRS 9 avec IFRS 4
- Amendements à IAS 40 - Transferts d'immeubles de placement
- IFRIC 22 - Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée
- IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux
- Amélioration des IFRS (cycle 2014-2016)

La Société n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers lié à l'application de ces nouvelles normes.

Les revenus de la Société sont essentiellement constitués de contrats de licence dont la reconnaissance du revenu doit être analysée au cas particulier de chaque contrat. La mise en œuvre d'IFRS 15 sur les contrats de licence peut avoir pour effet de changer la durée de reconnaissance du revenu en fonction des obligations de performance prévues au contrat. En 2017, le principal contrat générant des revenus a été rompu et ne conduira pas à reconnaître de revenus futurs.

#### ▪ Base de préparation des états financiers

Suite à la création de la filiale Adocia Inc, en mars 2015, la Société présente des états financiers consolidés. Les méthodes de consolidation et de conversion des comptes retenues sont précisées ci-dessous (Méthodes de consolidation).

Les états financiers de la Société ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

La société poursuit sur fonds propres ses activités de recherche et développement à un rythme soutenu en focalisant néanmoins ses dépenses sur les projets et les activités prioritaires. Avec la possibilité d'anticiper l'encaissement du crédit d'impôt recherche, le plan opérationnel ainsi établi donne à la société la capacité financière de respecter ses engagements financiers au moins sur les 12 prochains mois. L'hypothèse de la continuité d'exploitation a ainsi été retenue.

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées

évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Dans le cadre de l'élaboration de ses comptes annuels, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont les mêmes que ceux appliqués lors de l'élaboration des états financiers clos le 31 décembre 2016. Ces hypothèses relèvent notamment d'IFRS 2 (« paiement fondé sur des actions ») et IFRS 15 (« Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »), et sont explicités dans les paragraphes suivants.

#### ■ Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent, par intégration globale, les comptes de toutes les filiales dont Adocia détient directement ou indirectement le contrôle. Le contrôle est apprécié, conformément à IFRS10, sur la base de trois critères : le pouvoir, l'exposition aux rendements variables et le lien entre pouvoir et ces rendements.

En mars 2015, la Société a créé une filiale dénommée Adocia Inc. détenue à 100% et consolidée à fin décembre 2017 par intégration globale.

L'entrée de la filiale Adocia Inc. dans le périmètre de consolidation est effective à la date de création. Ses produits et charges sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé à compter de la date de création.

Toutes les transactions entre la filiale Adocia Inc. et la Société ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

Les états financiers de la Société sont établis en euros qui est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la Société mère et de sa filiale.

La méthode utilisée par la Société est celle du taux de clôture. Elle consiste ainsi à convertir les postes du bilan au taux de clôture et les éléments du résultat au taux moyen de l'exercice ; les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan d'ouverture que sur le résultat, sont portés dans les capitaux propres au poste « Ecarts de conversion ».

#### ■ Distinction courant / non courant

La Société applique une présentation du bilan distinguant les parties courantes et non courantes des actifs et des passifs.

La distinction des éléments courants des éléments non courants a été effectuée selon les règles suivantes :

- les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en « courant »
- les actifs et passifs, hors cycle normal d'exploitation, sont présentés en « courants », d'une part et en « non courants » d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an.

#### ■ Immobilisations incorporelles

##### Recherche et développement

Conformément à l'IAS 38, les frais de recherche internes sont comptabilisés en charges dès qu'ils sont encourus. Les frais de développement sont immobilisés si et seulement si les critères suivants sont remplis :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- intention de la Société d'achever le projet,
- capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- disponibilités de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet,
- évaluation fiable des dépenses de développement.

##### Brevets

Les coûts engagés préalablement au dépôt et à l'obtention des brevets sont inscrits à l'actif de la Société selon les mêmes dispositions que celles permettant la capitalisation des frais de développement.

##### Autres immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis séparément par la Société sont comptabilisés au coût historique, et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprise à leur juste valeur.

Les concessions, licences, et logiciels sont amortis sur la durée prévisionnelle d'utilisation (entre 3 et 5 ans en fonction de la nature du logiciel).

#### ▪ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition ou de revient à l'origine. Elles sont ensuite évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles, exception faite des acquisitions de parking pour lesquels la Société a fait le choix de ne pas les amortir.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées des immobilisations, et en tenant compte, le cas échéant des valeurs résiduelles :

<i>Nature de l'immobilisation corporelle</i>	<i>Durée</i>
Aménagement de terrain	10 ans
Bâtiment, construction	20 ans
Agencement et installations	3 à 10 ans
Matériel de laboratoire	3 à 5 ans
Mobilier, matériel de bureau	5 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat de l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle. De tels changements sont traités comme des changements d'estimation.

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie des dotations aux amortissements.

#### ▪ Location financement (dont crédit-bail)

Le cas échéant, les biens, objets de contrats de location financement (transférant à la Société la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué), sont inscrits à l'actif du bilan pour le montant le plus faible entre la juste valeur du bien et la somme des paiements actualisés, en contrepartie d'une dette du même montant.

Ces immobilisations sont amorties selon les mêmes méthodes que les règles présentées dans le paragraphe précédent. Les dettes correspondantes figurent au passif du bilan et font l'objet d'un remboursement égal à l'amortissement théorique d'emprunts dont les caractéristiques seraient comparables à celles desdits contrats.

Les contrats de location simple sont, quant à eux, comptabilisés en charges, de façon linéaire sur la durée du contrat, et ce jusqu'à l'échéance du contrat.

#### ▪ Coûts d'emprunts

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif, dont la préparation préalable à l'utilisation ou la vente prévue, nécessite un délai substantiel, sont incorporés au coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges financières de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts d'emprunt sont les intérêts et autres coûts supportés par une entreprise dans le cadre d'un emprunt de fonds.

#### ▪ Valeur recouvrable des actifs non courants

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice interne ou externe montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif testé à sa valeur recouvrable. Le test est réalisé au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie qui est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur cinq ans en général, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée à partir de l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie du test.

Au 31 décembre 2017, aucun actif non courant ne présente d'indice interne ou externe de perte de valeur.

#### ▪ Base d'évaluation des stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût de revient ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Ils peuvent être dépréciés si la date de péremption est dépassée, ou/et si le projet auquel ils se rapportent a été abandonné par la Société et a fait l'objet d'un constat d'échec. Le coût des stocks est déterminé à l'aide de la méthode premier entré premier sorti.

#### ▪ Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- Les actifs détenus jusqu'à l'échéance,
- Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat,
- Les prêts et créances,
- Les actifs disponibles à la vente.

A l'exception des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

Tous les achats et ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Les placements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers que la Société a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à cette échéance. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué du montant d'éventuelles pertes de valeurs.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat :

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

Prêts et créances :

Les actifs financiers non courants comprennent les avances et les dépôts de garantie donnés à des tiers. Les avances et dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un



marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés.

Actifs disponibles à la vente :

Ils représentent tous les autres actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'actif a perdu de la valeur de façon prolongée et significative. Dans ces cas, le profit ou la perte, enregistré jusqu'alors en capitaux propres est transféré en résultat.

Les actifs disponibles à la vente font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indicateurs de perte de valeur existent.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de capitaux propres, la dépréciation est définitive. Les variations ultérieures positives de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de dette, toute appréciation ultérieure est comptabilisée en résultat à hauteur de la dépréciation antérieurement constatée en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont généralement comptabilisés à la date de transaction.

Les seuls actifs financés à la juste valeur sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, composés de VMP (SICAV monétaires en euro) cotées sur un marché actif : ils constituent ainsi des actifs financiers à la juste valeur de niveau 1.

Réserve de trésorerie du contrat de liquidité :

La réserve de trésorerie liée au contrat de liquidité destiné au rachat d'actions propres est enregistrée en actifs financiers non courant.

#### ■ Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les dépôts à court terme comptabilisés au bilan comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants. Dans le bilan, les découverts bancaires figurent dans les Passifs financiers courants.

#### ■ Avances remboursables

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme d'avances remboursables.

Les subventions publiques sont inscrites à l'actif lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- La Société se conformera aux conditions attachées aux subventions, et que
- Les subventions sont reçues.

Les avances remboursables sont enregistrées en « Dettes financières long terme » et en « Dettes financières court terme » selon leur échéance. En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en « Subventions, financements public et crédit d'impôt ».

Ces avances ont été comptabilisées conformément à la norme IAS 20 : s'agissant d'avances financières, consenties à des taux d'intérêts inférieurs au taux du marché, ces avances sont évaluées selon IAS 39, si les impacts sont significatifs.

#### ■ Capitaux propres

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis. Les actions ordinaires et les actions de préférence ont ainsi pu être classées en tant qu'instruments de capitaux propres.

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôts.

Les actions propres détenues par la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité, sont enregistrées à leur coût d'acquisition en moins des capitaux propres. Le résultat de cession de ces actions propres est enregistré également directement dans les capitaux propres.

#### ▪ Paiements fondés sur les actions

Conformément à la norme IFRS 2, les avantages octroyés à certains salariés sous la forme de paiements en actions sont évalués à la juste valeur des instruments accordés.

Cette rémunération peut prendre la forme soit d'instruments réglés en actions, soit d'instruments réglés en trésorerie.

La Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en actions.

Des options d'achat et de souscription d'actions sont ainsi octroyées aux dirigeants, à certains salariés de la Société, et également à d'autres personnes physiques.

La Société utilise pour valoriser la juste valeur de ces options, le modèle Black & Sholes. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données du marché lors de l'attribution (taux sans risque, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.

La valeur des options est notamment fonction de leur durée de vie attendue. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel ou charges externes selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées est déterminée à la date d'attribution et comptabilisée par le résultat sur la période d'acquisition des droits (période entre la date d'octroi et la date de maturité de plan).

S'agissant des actions gratuites, la juste valeur est également déterminée en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence à l'issue de la période d'acquisition des droits. Si le plan ne spécifie pas de conditions d'acquisition, la charge est comptabilisée entièrement dès que le plan est accordé, sinon la charge est constatée sur la période d'acquisition en fonction de la réalisation des conditions.

#### ▪ Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque la Société attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat, nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

Les provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique. Elles font l'objet d'un classement en passif non courant ou courant en fonction de leur nature, de leur objet et de leur échéance.

#### ▪ Engagements sociaux

Conformément à la norme IAS 19R, les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de versement de la prestation ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaire, de taux de rotation du personnel et de mortalité.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2017 sont décrites dans la note 11 sur les états financiers.

Les écarts actuariels positifs ou négatifs comprennent les effets sur l'engagement du changement des hypothèses de calcul ainsi que les ajustements de l'obligation liés à l'expérience. Ces écarts sont ainsi comptabilisés en autres éléments du résultat global pour les avantages postérieurs à l'emploi.

La provision figurant au bilan sur une ligne spécifique, correspond à l'engagement total à la date de clôture, ajusté, le cas échéant, du coût des services passés. Le coût des services passés liés à un changement de plan sont comptabilisés en compte de résultat immédiatement pour la part des droits déjà acquis et de manière étalée sur la période moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

La charge de l'exercice est composée du coût des services rendus qui constitue une charge d'exploitation et de la charge de désactualisation qui constitue une charge financière.

#### ▪ Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les passifs financiers comptabilisés au coût amorti et,
- des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti :

Les emprunts et autres passifs financiers, telles que les avances conditionnées, sont généralement comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts et les avances conditionnées sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat :

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

#### ▪ Créances et dettes libellées en devises

Les dettes et les créances libellées en devises sont comptabilisées au cours de la devise lors de la transaction initiale. A la clôture de l'exercice, les rubriques correspondantes à l'actif et au passif sont évaluées au cours de clôture ou au cours de couverture le cas échéant.

#### ▪ Impôts exigibles et différés

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle et du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables.

Un actif d'impôt différé, généré par des pertes fiscales, est comptabilisé dès lors qu'il existe des éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

#### ▪ Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités de la Société. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises.

Dans le cadre de ses activités ordinaires, la Société peut conclure des contrats commerciaux avec des groupes pharmaceutiques. La rémunération de ces contrats pourrait, en général, être basée sur :

- Le paiement d'une prime à la signature (« access fees » ou « up-front payment »)

- La rémunération de développements spécifiques basée sur l'atteinte de jalons techniques (milestones payments)
- La rémunération des efforts de recherche et développement (collaborative agreements)
- Les ventes futures de produits (royalties).

La Société comptabilise des produits lorsque le montant des produits peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront à l'entreprise et que des critères spécifiques sont remplis pour chacune des activités de la Société.

S'agissant des licences, un paiement initial (« up-front fee ») peut être prévu au contrat. Si la Société a rempli l'intégralité de ses obligations à la clôture, que le montant est encaissé de manière définitive et que la Société n'est pas engagée à remplir des prestations complémentaires sur la durée du contrat, alors ce paiement initial est reconnu immédiatement en résultat de l'exercice. Adocia considère les éléments de circonstances et de faits pour déterminer si de tels paiements reçus sont ainsi à étaler avec la rémunération globale du contrat ou peuvent être constatés immédiatement.

Le chiffre d'affaires de la Société peut également se rapporter à des études de faisabilité dont l'évaluation est basée soit sur l'atteinte de jalons techniques, soit sur la méthode des coûts encourus. Le cas échéant, une dépréciation peut être comptabilisée lorsque la recouvrabilité des montants facturés s'avère incertaine.

## 4

### ▪ Autres revenus

Subventions :

Depuis sa création, la Société reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques.

Ces subventions sont comptabilisées en produits sur l'exercice qui a enregistré les charges ou dépenses correspondantes.

Crédit d'impôt recherche :

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat faisant parti de l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les Sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

### ▪ Information sectorielle

La Société n'a pas à ce jour identifié de segments opérationnels distincts. La Société opère majoritairement en médecine régénératrice pour le traitement des maladies chroniques. L'intégralité des actifs et du résultat opérationnel présentée est localisée en France.

### ▪ Présentation du compte de résultat

La Société présente son compte de résultat par nature.

La destination des charges est donnée dans la note 14 sur les états financiers.

Dépenses de recherche et développement :

Coûts internes et externes des travaux de recherche et développement de nouveaux produits.

Frais généraux :

Ensemble des coûts des fonctions supports et de la direction générale.

Autres produits et charges opérationnels :

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement important intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise.

Les autres produits et charges opérationnels incluent les produits et charges en nombre très limités, non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

Résultat opérationnel :

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités de la Société, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

Résultat financier :

Le résultat financier inclut l'ensemble :

- Des charges liées au financement de la Société : intérêts payés et désactualisation des avances remboursables
- Des produits liés aux intérêts perçus

Les éventuels gains ou perte de change sont également comptabilisés dans le résultat financier.

Impôts :

Impôt sur les bénéfices : Cette rubrique intègre l'impôt constaté au titre de l'année sur un éventuel résultat fiscal bénéficiaire (normes françaises).

Les impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporaires provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs figurant dans les états financiers. Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables. Le taux d'impôt légal à la date de clôture est retenu pour déterminer les impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables. Compte tenu de son stade de développement qui ne permet pas d'établir des projections de résultat jugées suffisamment fiables, la Société n'a pas reconnu au bilan d'actif d'impôt différé au titre des déficits reportables.

#### ▪ Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

#### ▪ Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles d'une bourse, de négociants, de courtiers, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. Ces instruments sont classés en niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, et se fondent peu sur les estimations propres de la Société. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2.

Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.

## Notes sur les états financiers

### Sommaire des notes

NOTE 1	Immobilisations incorporelles
NOTE 2	Immobilisations corporelles
NOTE 3	Actifs financiers non courants
NOTE 4	Compléments d'information relatifs aux impôts différés
NOTE 5	Stocks
NOTE 6	Créances clients
NOTE 7	Autres actifs courants
NOTE 8	Classement et juste valeur des actifs financiers
NOTE 9	Capitaux propres
NOTE 10	Dettes financières à long terme
NOTE 11	Provisions
NOTE 12	Fournisseurs et autres passifs courants
NOTE 13	Passifs financiers
NOTE 14	Résultat opérationnel
NOTE 15	Chiffre d'affaires
NOTE 16	Autres revenus
NOTE 17	Autres achats et charges externes
NOTE 18	Charges de personnel
NOTE 19	Amortissements et pertes de valeur
NOTE 20	Résultat financier
NOTE 21	Impôts sur les Sociétés
NOTE 22	Résultat par action
NOTE 23	Parties liées et rémunération des mandataires sociaux
NOTE 24	Objectifs et politique de gestion des risques financiers
NOTE 25	Engagements hors bilan
NOTE 26	Evènements postérieurs à la clôture

4

#### NOTE 1 Immobilisations incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	Acquisition / Dotations	Cession / Reprise	31/12/2017
Valeur comptable brute	75	77	(26)	126
Amortissement et dépréciation	75	12	(26)	61
VALEUR COMPTABLE NETTE	0	65	0	65

En raison des risques et incertitudes liées aux autorisations réglementaires et au processus de recherche et de développement, les six critères d'immobilisation ne sont réputés remplis pour aucun des projets de développement en cours. Par conséquent, la totalité des coûts encourus par la Société est comptabilisée en charges. Il en est de même pour les coûts relatifs aux brevets (cf. note 14).

## NOTE 2 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	31/12/2016	Acquisition / Dotation	Cession / Reprise	31/12/2017
Terrain	1 751	300	(19)	2 032
Aménagement de terrain	0	170	0	170
Construction	3 927	392	(42)	4 276
Matériel de laboratoire	3 341	211	(37)	3 514
Agencement et installations	1 618	352	0	1 970
Mobilier Matériel de bureau	1 067	146	(11)	1 202
VALEUR COMPTABLE BRUTE	11 703	1 570	(109)	13 164
Terrain	0			0
Aménagement de terrain	0	1		1
Construction	134	204	(1)	336
Matériel de laboratoire	1 820	493	(51)	2 262
Agencement et installations	657	124		781
Mobilier Matériel de bureau	638	179	(13)	804
AMORTISSEMENT ET DEPRECIATION	3 249	1 000	(65)	4 184
Terrain	1 751	300	(19)	2 032
Aménagement de terrain	0	169	0	169
Construction	3 793	187	(41)	3 939
Matériel de laboratoire	1 521	(282)	14	1 253
Agencement et installations	960	228	0	1 187
Mobilier Matériel de bureau	427	(33)	2	396
VALEUR COMPTABLE NETTE	8 452	570	(45)	8 976

Les immobilisations corporelles nettes augmentent de 0,5 million d'euros entre 2016 et 2017, principalement du fait de l'acquisition d'un hangar et de l'aménagement de la cour intérieure (+0,8 million d'euros), des investissements d'équipements scientifiques (+0,2 million d'euros), d'aménagement et d'équipement du bâtiment (+0,5 million d'euros) compensés partiellement par les amortissements comptabilisés pour l'année 2017.

## NOTE 3 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants de la Société s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2016	Acquisition / Dotation	Cession / Reprise	31/12/2017
Valeurs brutes	337		(314)	23
Amortissements et dépréciations				
VALEUR COMPTABLE NETTE	337	0	0	23

Les actifs financiers non courants sont constitués principalement de dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de garantie de location simple ainsi que de la réserve de trésorerie liée au contrat de liquidité (se référer au paragraphe « Gestion du capital » présent dans la note 9).

## NOTE 4 Compléments d'information relatifs aux impôts différés

La Société n'est pas en mesure de déterminer de façon suffisamment fiable à quel horizon elle pourra résorber son déficit cumulé. Dès lors, aucun actif d'impôt différé relatif à ces déficits n'a été reconnu.

Les déficits reportables antérieurs, susceptibles de donner lieu à impôts différés actifs, s'élèvent à 63,2 millions d'euros au 31 décembre 2016 et à 95,9 millions d'euros au 31 décembre 2017.

#### NOTE 5 Stocks

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Matières premières	99	66
Produits Intermédiaires		
Produits finis		
VALEUR NETTE TOTALE	99	66

La valeur nette des stocks est de 66 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et 99 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Les stocks ont fait l'objet d'une dépréciation, principalement sur les produits qui portent sur un projet pour lequel la Société a fait un constat d'échec.

#### NOTE 6 Créances clients

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Valeur brute	30	2 462
Dépréciation		
VALEUR NETTE TOTALE	30	2 462

Les créances clients ne concernent, à fin 2017, que les loyers immobiliers et les charges locatives associées.

#### NOTE 7 Autres actifs courants

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Crédit d'impôt recherche	7 535	7 884
Créances de TVA	861	699
Fournisseurs débiteurs	298	338
Charges constatées d'avance	649	189
Carry-back	333	333
Divers	108	
VALEUR NETTE TOTALE	9 785	9 442

L'intégralité des autres actifs courants a une échéance inférieure à un an.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche (CIR) depuis sa création. Elle comptabilise ainsi en créance en fin de période le montant du crédit d'impôt calculé sur les dépenses éligibles de l'année. Avec un résultat fiscal déficitaire en 2016 et 2017, la Société ne peut pas imputer son CIR et son CICE sur une éventuelle dette d'impôts. Elle demande donc le remboursement immédiat du CIR (du fait de son statut de PME Européenne) et comptabilise les montants en actif courant respectivement pour 7,5 millions d'euros et 7,9 millions d'euros.

Les charges constatées d'avance se rapportent à des dépenses courantes.

Le poste divers comprend, outre les créances sociales et autres créateurs divers, les subventions à recevoir.

#### NOTE 8 Classement et juste valeur des actifs financiers

Les seuls actifs financiers à la juste valeur sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, composés de FCP, comptes à terme cotés sur un marché actif et compte rémunéré : ils constituent ainsi des actifs financiers à la juste valeur de niveau 1.



En milliers d'euros	31/12/2017 Valeur au bilan	Valeur au bilan selon IAS 39			31/12/2017 Juste Valeur
		Actifs évalués en juste valeur par résultat	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	
Actifs financiers non courants					
Créances clients	30			30	30
Autres actifs financiers courants	9 785			9 785	9 785
Trésorerie disponible	26 687	26 687			26 687
Equivalents de trésorerie (OPCVM)	8 090	8 090			8 090
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>44 593</b>	<b>34 778</b>		<b>9 816</b>	<b>44 593</b>

#### NOTE 9 Capitaux propres

Afin de faciliter la lecture entre les périodes, le nombre d'actions de l'exercice 2011 a été retraité pour tenir compte de la décision prise par l'assemblée générale du 24 octobre 2011 de diviser par 10 la valeur nominale des actions composant le capital social et d'attribuer 10 actions d'une valeur nominale de 0,10 euros chacune pour une action d'une valeur nominale de 1 euro anciennement détenue.

	Nombre d'actions (* )	dont actions ordinaires	dont actions de préférence - cat. A	dont actions de préférence - cat. B	Nominal (Euros)
AU 1er JANVIER 2007	140 000			140 000	1 400 000
19/10/2007 - Augmentation de capital	93 339		93 339		933 390
20/12/2007 - Augmentation de capital	46 668		46 668		466 680
22/10/2009 - Réduction de valeur nominal					(2 520 063)
22/10/2009 - Augmentation de capital	119 007		119 007		119 007
20/01/2010 - Emission d'actions gratuites	1 050	1 050			1 050
06/04/2010 - Augmentation de capital	5 424		5 424		5 424
06/06/2010 - Emission d'actions gratuites	140	140			140
18/06/2010 - Augmentation de capital	1 283		1 283		1 283
10/12/2010 - Augmentation de capital	37 630		37 630		37 630
04/03/2011 - Emission d'actions gratuites	1 050	1 050			1 050
17/06/2011 - Emission d'actions gratuites	140	140			140
24/10/2011 - Réduction de valeur nominal et augmentation nbre d'actions	4 011 579	21 420	2 730 159	1 260 000	0
15/12/2011 - Emission d'actions gratuites	1 400	1 400			140
14/02/2012 - Emission d'actions IPO	1 592 798	1 592 798			159 280
14/02/2012 - Conversion des actions de préférence en actions ordinaires		4 433 510	(3 033 510)	(1 400 000)	0
07/03/2012 - Emission d'actions gratuites	10 500	10 500			1 050
17/03/2012 - Emission d'actions IPO	130 268	130 268			13 027
15/06/2012 - Emission d'actions gratuites	2 800	2 800			280
19/12/2012 - Emission d'actions gratuites	2 800	2 800			280
26/03/2013 - Emission d'actions gratuites	8 400	8 400			840
18/06/2013 - Emission d'actions gratuites	2 800	2 800			280
13/12/2013 - Emission d'actions gratuites	2 800	2 800			280
02/04/2014 - Emission d'actions gratuites	1 400	1 400			140
07/12/2014 - Emission d'actions gratuites	1 400	1 400			140
15/12/2014 - Emission d'actions gratuites	1 400	1 400			140
12/02/2015 - Exercice de BSA	700	700			70
03/03/2015 - Exercice de BSPCE	700	700			70
27/03/2015 - Exercice de BSPCE	1 400	1 400			140
31/03/2015 - Augmentation capital via placement privé	621 887	621 887			62 189
31/03/2015 - Emission d'actions gratuites	1 400	1 400			140
28/07/2015 - Exercice de BSPCE	2 800	2 800			280
16/12/2015 - Emission d'actions gratuites	1 400	1 400			140
21/06/2016 - Exercice de BSPCE	700	700			70
13/12/2016 - Emission d'actions gratuites	12 700	12 700			1 270
27/06/2017 - Emission d'actions gratuites	2 000	2 000			200
10/12/2017 - Emission d'actions gratuites	36 290	36 290			3 629
13/12/2017 - Emission d'actions gratuites	10 000	10 000			1 000
16/12/2017 - Emission d'actions gratuites	2 700	2 700			270
AU 31 DECEMBRE 2017	6 910 753	6 910 753	0	0	691 075

## Capital social

La Société a été créée le 22 décembre 2005. Le capital de l'intégralité des actions émises a été libéré.

La Société détient des actions propres dans le cadre de son contrat de liquidité.

Suite à l'introduction en bourse en février 2012, les actions de préférence ont été converties en actions ordinaires et les BSA Ratchet sont devenus caduques.

#### Bons de souscription d'actions

Des options sur actions ont été attribuées (i) à certains salariés et dirigeants sous formes de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (« BSPCE ») et sous forme de stock-options (« SO ») (ii) à deux administrateurs indépendants du conseil d'administration sous forme de bons de souscription d'actions (« BSA ») et (iii) à des consultants scientifiques sous forme de bons de souscription d'actions (« BSA »).

Les principales caractéristiques de ces plans de rémunération en actions sont détaillées dans le paragraphe 5.1.5 du présent document de référence.

Les charges d'exploitation relatives aux plans d'options sur actions sont calculées sur la base d'un modèle Black & Scholes. Les paramètres retenus sont les suivants :

- la volatilité tient compte à la fois de la volatilité historique constatée sur le marché de l'action et observée sur une période glissante de cinq ans, et de la volatilité implicite telle que mesurée par le marché des options. Les périodes correspondant à une volatilité anormale sont exclues des observations ;
- le taux d'intérêt sans risque retenu est le taux des emprunts d'État à long terme

Le coût des services rendus est comptabilisé en charge sur la période d'acquisition des droits. La charge s'est élevée à 0,5 million d'euros en 2017, contre 2,7 millions d'euros en 2016.

Le tableau ci-dessous reprend les principales caractéristiques des plans de paiement donnant droit à des options sur actions :

Nature du plan	Bénéficiaires	Conditions de performance	Période d'acquisition des options	Prix d'exercice (euros)
BSPCE 2013 N°1	Salariés	Non	jusqu'au 1er janvier 2018	5,76
BSPCE 2013 N°2	Salariés	Non	jusqu'au 1er janvier 2018	5,76
BSA 2013	Administrateurs indépendants	Non	jusqu'au 1er janvier 2016	5,88
BSPCE 2014 N°1	Salariés	Non	jusqu'au 1er janvier 2018	34,99
BSPCE 2014 N°2	Salariés	Non	jusqu'au 1er janvier 2019	34,99
BSPCE 2014	Salariés et Dirigeants	Oui	dès réalisation des conditions de performance	34,99
SO 2015 N°1	Salariés	Non	jusqu'au 1er janvier 2019	55,64
SO 2015 N°2	Salariés	Non	jusqu'au 1er janvier 2020	71,12
BSPCE 2015	Dirigeant	Oui	dès réalisation des conditions de performance	74,60
BSPCE 2016	Dirigeant	Oui	dès réalisation des conditions de performance	61,73
BSA 2017	Consultant	Oui	dès réalisation des conditions de performance	20,65
SO 2017 N°1	Salarié	Non	jusqu'au 1er janvier 2020	18,00
SO 2017 N°2	Salarié	Non	jusqu'au 1er janvier 2021	19,00
BSPCE 2017	Dirigeant	Oui	dès réalisation des conditions de performance	16,00

Les quantités d'options attribuées sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Nature du plan	Options émises	Options caduques	Options exerçables	Options non exerçables	Valorisation initiale (en milliers d'euros)
BSPCE 2013 N°1	28 000		28 000		107
BSPCE 2013 N°2	22 400		22 400		85
BSA 2013	20 000		20 000		69
BSPCE 2014 N°1	14 000	2 800	11 200		429
BSPCE 2014 N°2	5 600	5 600			172
BSPCE 2014	100 000		100 000		3 063
SO 2015 N°1	20 000	20 000			732
SO 2015 N°2	4 000	4 000			201
BSPCE 2015	40 000		40 000		2 220
BSPCE 2016	40 000	16 000	24 000		1 238
BSA 2017	40 000			40 000	307
SO 2017 N°1	13 000		6 500	6 500	375
SO 2017 N°2	40 000		10 000	30 000	375
BSPCE 2017	150 000			150 000	579
<b>TOTAL</b>	<b>537 000</b>	<b>48 400</b>	<b>262 100</b>	<b>226 500</b>	<b>9 951</b>

#### Actions gratuites

Des actions gratuites ont été attribuées à certains salariés et dirigeants de la Société depuis 2008. Les quantités attribuées sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Nom du plan	Attributions initiales	Attributions caduques	Attributions définitives	Attributions en cours
Plan 2008 N°1	42 000	2 100	39 900	
Plan 2008 N°2	5 600		5 600	
Plan 2009	5 600		5 600	
Plan 2010 N°1	5 600		5 600	
Plan 2010 N°2	5 600		5 600	
Plan 2015 N°1 - 10 ans	39 150	2 860	36 290	
Plan 2015 N°2.1	5 000		5 000	
Plan 2015 N°2.2	12 600	1 800	5 400	5 400
Plan 2015 Dirigeant	5 000		5 000	
Plan 2016 Dirigeant	20 000		2 000	18 000
Plan 2016 N°2	40 000		10 000	30 000
Plan 2017	9 500			9 500
<b>TOTAL</b>	<b>195 650</b>	<b>6 760</b>	<b>125 990</b>	<b>62 900</b>

Les mouvements sur les actions gratuites s'analysent comme suit :

En nombre d'actions	Exercice 2017	Exercice 2016
Attributions en cours au 1er janvier	105 755	61 750
Nouvelles attributions	9 500	60 000
Attributions devenues définitives	50 990	12 700
Attributions devenues caduques	1 365	3 295
<b>ATTRIBUTIONS EN COURS AU 31 DECEMBRE</b>	<b>62 900</b>	<b>105 755</b>

Le coût des services rendus est comptabilisé en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits. La charge s'est élevée à 2,6 millions d'euros en 2017 contre 3 millions d'euros en 2016.

#### Dividendes

La Société n'a distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices clos.

#### Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

Adocia a conclu un contrat de liquidité avec Kepler Capital Market le 19 mai 2014 suite à la résiliation d'un précédent contrat confié à DSF Markets. Adocia a alloué à ce nouveau contrat 15 026 titres Adocia et 300 000 euros en espèces.

Conformément aux termes du contrat de liquidité, la Société a décidé le 10 février 2015 de procéder à une reprise partielle des moyens affectés à ce contrat à hauteur d'un montant de 700.000 euros. Le 10 septembre 2015, les moyens mis à disposition dans le cadre du contrat de liquidité confié à Kepler Capital Markets S.A ont été augmentés de 200.000 euros.

Au cours de l'exercice 2017, le programme de rachat d'actions a été utilisé exclusivement dans le cadre du contrat de liquidité répondant à l'objectif d'animation et de liquidité des titres de la Société.

Au 31 décembre 2017, la Société détenait dans le cadre de ce contrat 7 516 actions ainsi que 26 247 euros au crédit du compte de liquidité.

#### NOTE 10 Dettes financières long terme

Les dettes financières long terme comprennent les emprunts bancaires ainsi que des avances remboursables.

Des emprunts bancaires ont été contractés en 2016 pour 5,5 millions d'euros, afin de financer l'acquisition du bâtiment dans lequel se situent le centre de recherche et le siège social de la Société. Une enveloppe complémentaire de 0,3 million d'euros a été débloquée en 2017. Fin décembre 2017, le montant des dettes financières relatives à ces emprunts s'élève à 5,3 millions d'euros dont 4,9 millions d'euros à long terme.

A fin 2017, la classification en courant et non courant est la suivante :

En milliers d'euros	Courant	Non courant	Total	Dont concours bancaires
Avances remboursables	236	481	717	
Emprunts bancaires	1 301	4 850	6 151	
Autres dettes financières	254	449	704	
TOTAL DETTES FINANCIERES	1 791	5 781	7 571	0

Ci-après, le détail des octrois et remboursements d'avances pour l'exercice 2017 :

En milliers d'euros	Montant	Coût historique
VALEUR AU 31 DECEMBRE 2016	810	891
Part à long terme	697	
Part à court terme	112	
Octroi de l'exercice		
Remboursement de l'exercice	(130)	(130)
Actualisation sur octroi de l'exercice		
Charges financières	37	
VALEUR AU 31 DECEMBRE 2017	717	761 (*)
Part à long terme	481	

(*) en milliers d'euros	31/12/2017	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avance Insuline (2012)	670	150	520	
Avance Coface (2013)	91	91		
TOTAL	761	241	520	

## NOTE 11 Provisions

En milliers d'euros	Avantages au personnel	Autres provisions LT	Provisions pour risques et charges - part à moins d'un an	TOTAL
VALEUR AU 31 DECEMBRE 2016	1 738	0	0	1 738
Dotations	504			504
Reprise avec utilisation				0
Reprises sans utilisation				0
VALEUR AU 31 DECEMBRE 2017	2 241	0	0	2 241

Les provisions sont constituées principalement de la provision pour indemnités de départ à la retraite. Elle a été estimée sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective 176.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des prestations de retraite sont les suivantes :

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Hypothèses économiques		
Taux d'actualisation	1,30%	1,30%
Taux d'augmentation annuelle des salaires	entre 5 et 6%	entre 5 et 6%
Hypothèses démographiques		
Âge de départ à la retraite	entre 62 et 67 ans	entre 62 et 67 ans
Type de départ à la retraite	Initiative du salarié	Initiative du salarié
Table de mortalité	INSEE 10-12	INSEE 08-10
Taux de charges sociales et fiscales	44,50%	44,50%
Mobilité annuelle	Moyen ou Fort selon catégories	Moyen ou Fort selon catégories
Valeur actuelle des engagements	2 241	1 738
Versements à un fonds		
Provision comptabilisée au bilan	2 241	1 738
Coût des services passés de la période	286	185
Charge financière	26	26
Ecarts actuariels	(191)	(432)
Charge annuelle	313	210

## NOTE 12 Fournisseurs et autres passifs courants

Les passifs courants de la Société s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Fournisseurs	4 931	4 572
Comptes auxiliaires fournisseurs	1 617	1 738
Effets à payer		
Factures non parvenues	3 314	2 833
Autres passifs courants	2 160	22 655
Clients créditeurs		
Dettes fiscales et sociales	2 122	3 803
Autres dettes	39	28
Produits constatés d'avance	0	18 823
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS D'EXPLOITATION</b>	<b>7 091</b>	<b>27 226</b>

L'intégralité des dettes fournisseurs et des autres passifs courants a une échéance à moins d'un an.

Les dettes fiscales et sociales se décomposent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Rémunérations dues	752	1 750
Dettes auprès des organismes sociaux	1 197	1 374
Autres dettes fiscales et sociales	173	679
<b>TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>	<b>2 122</b>	<b>3 803</b>

Les rémunérations dues et les dettes auprès des organismes sociaux au 31 décembre 2016 intègrent les primes attribuées au titre de l'exercice 2016 et versée en 2017. Au 31 décembre 2017, compte tenu de la politique salariale prudente retenue pour 2018, les dettes sociales n'intègrent pas de provision pour primes.

Les autres dettes fiscales et sociales au 31 décembre 2017 incluent la contribution patronale relative aux plans d'attribution d'actions gratuites aux salariés.

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Avances et acomptes		
Dettes sur immobilisations		
Autres	39	28
<b>TOTAL AUTRES DETTES</b>	<b>39</b>	<b>28</b>

Fin 2016, le poste « autres passifs courants » intégrait le solde restant à amortir du paiement initial (up-front payment) non remboursable reçu d'Eli Lilly à hauteur de 50 millions de dollars (40,7 millions d'euros). En normes IFRS, ce montant était comptabilisé en chiffre d'affaires de manière linéaire sur la durée anticipée du programme de développement clinique, tel qu'anticipé au moment de la signature du contrat. Compte tenu de l'arrêt de la collaboration avec Eli Lilly annoncé en janvier 2017, le solde non encore amorti a été reconnu en totalité en chiffre d'affaires en 2017. La totalité du produit constaté d'avance reconnu à fin 2016 (18,8 millions d'euros) a été repris en 2017.

NOTE 13 Passifs financiers

En milliers d'euros	31/12/2017		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégorie d'instruments
			Juste valeur par résultat
Avances remboursables	481	481	481
Dettes financières	5 299	5 299	5 299
Autres passifs non courants			
<b>Total passifs financiers non courants</b>	<b>5 781</b>	<b>5 781</b>	<b>5 781</b>
Avances remboursables court terme	236	236	236
Dettes financières court terme	1 555	1 555	1 555
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 931	4 931	4 931
Autres dettes	2 160	2 160	2 160
Produits constatés d'avance			
<b>Total passifs financiers courants</b>	<b>8 882</b>	<b>8 882</b>	<b>8 882</b>
<b>TOTAL PASSIF FINANCIERS</b>	<b>14 663</b>	<b>14 663</b>	<b>14 663</b>

4

NOTE 14 Résultat opérationnel

En milliers d'euros	Notes	Exercice 2017 (12 mois)	Exercice 2016 (12 mois)
<b>Produits opérationnels</b>		<b>27 177</b>	<b>30 454</b>
Contrats de recherche et revenus de licences	15	19 469	22 488
Subvention, crédit d'impôt recherche, et autres	16	7 708	7 966
<b>Charges opérationnelles</b>		<b>(35 358)</b>	<b>(38 455)</b>
Achats consommés		(1 740)	(1 781)
Charges de personnel	18	(13 368)	(16 619)
Charges externes	17	(19 019)	(19 070)
Impôts et taxes		(217)	(222)
Dotation aux amortissements & provisions	19	(1 013)	(763)
Autres produits et charges opérationnels courants		(0)	0
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>(8 180)</b>	<b>(8 001)</b>

Répartition des charges par destination :

En milliers d'euros	Exercice 2017 (12 mois)	Exercice 2016 (12 mois)
Dépenses de recherche et de développement	(27 074)	(30 971)
Frais généraux	(8 284)	(7 484)
<b>CHARGES OPERATIONNELLES</b>	<b>(35 358)</b>	<b>(38 455)</b>



Les frais de recherches et développements se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Exercice 2017 (12 mois)</b>	<b>Exercice 2016 (12 mois)</b>
Achats consommés	(1 740)	(1 781)
Charges de personnel	(10 843)	(12 051)
Paiements en actions	(2 525)	(4 568)
Charges externes	(19 019)	(19 070)
Impôts et taxes	(217)	(222)
Dotations aux amortissements et provisions	(1 013)	(763)
<b>CHARGES OPERATIONNELLES</b>	<b>(35 358)</b>	<b>(38 455)</b>

#### NOTE 15 Chiffre d'affaires

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Exercice 2017 (12 mois)</b>	<b>Exercice 2016 (12 mois)</b>
Contrat de recherche et de collaboration	650	11 739
Revenus des licences	18 819	10 749
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>19 469</b>	<b>22 488</b>

Le chiffre d'affaires 2017 d'un montant de 19,5 millions d'euros au 31 décembre 2017 résulte essentiellement du contrat de collaboration et de licence signé avec Lilly fin 2014 et qui s'est terminé au 31 mai 2017.

La décision de Lilly de mettre un terme à la collaboration sur BioChaperone Lispro a impacté de manière significative le chiffre d'affaires de l'année 2017. En effet, en normes IFRS, le paiement initial effectué par Lilly en décembre 2014 d'un montant de 40,8 millions d'euros (50 millions de dollars), était amorti linéairement sur la durée du développement initialement prévue au contrat. La fin du contrat a conduit la Société à reconnaître en revenu le solde restant à amortir, c'est à dire 18,8 millions d'euros. Ce revenu de licence n'a pas d'impact sur la trésorerie de la Société, le paiement ayant été effectué au moment de la signature en décembre 2014.

Tout au long de cette collaboration qui s'est achevée fin mai 2017, Lilly a pris en charge l'ensemble des dépenses internes et externes engagés par Adocia dans le cadre du développement de BioChaperone Lispro. Ces revenus se sont élevés à 0,7 million d'euros 2017 alors qu'ils représentaient 11,8 millions d'euros sur 2016.

#### NOTE 16 Autres revenus

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Exercice 2017 (12 mois)</b>	<b>Exercice 2016 (12 mois)</b>
Crédit d'impôt recherche	7 535	7 812
Autres	173	154
<b>AUTRES REVENUS</b>	<b>7 708</b>	<b>7 966</b>

Le Crédit d'Impôt Recherche s'élève à 7,5 millions d'euros au 31 décembre 2017 comparé à 7,8 millions d'euros au 31 décembre 2016. Cette légère baisse est en ligne avec le montant moindre des dépenses de recherche et développement enregistrées cette année.

Une partie des locaux, dont Adocia est propriétaire, est louée à des Sociétés, conduisant ainsi à des revenus de location à hauteur de 0,2 million d'euros enregistrés sur la ligne « autres produits ».

#### NOTE 17 Autres achats et charges externes

Les achats et charges externes sont constitués principalement par les études in-vivo, les études précliniques et cliniques, la sous-traitance ainsi que toutes les charges de fonctionnement de la Société.

#### NOTE 18 Charges de personnel

Les charges de personnel se répartissent de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Exercice 2017 (12 mois)</b>	<b>Exercice 2016 (12 mois)</b>
Salaires et indemnités	8 015	8 535
Charges sociales	2 829	3 515
Paiements fondés sur les actions	2 525	4 568
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>13 368</b>	<b>16 618</b>

  

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Techniciens	59	57
Cadres	70	68
<b>EFFECTIF TOTAL</b>	<b>129</b>	<b>125</b>

Au 31 décembre 2017, la Société comptait 47 chercheurs titulaires d'un doctorat. Près de 80% des effectifs sont directement affectés aux opérations de recherche et développement.

#### NOTE 19 Amortissements et pertes de valeur

Les dotations nettes aux amortissements et aux provisions s'analysent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Exercice 2017 (12 mois)</b>	<b>Exercice 2016 (12 mois)</b>
<b>Amortissements et Provisions sur Immobilisations</b>	<b>1 008</b>	<b>758</b>
Dotations Immobilisations corporelles	756	666
Dotations Immobilisations incorporelles	12	
Dotations immobilisations en crédit-bail	239	93
<b>Dotations / Reprises aux Amortissements et Provisions</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
Provisions sur actif circulant (dotations)	5	5
<b>AMORTISSEMENT ET PERTE DE VALEUR</b>	<b>1 013</b>	<b>763</b>

#### NOTE 20 Résultat financier

Le coût de l'endettement financier net se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Exercice 2017 (12 mois)</b>	<b>Exercice 2016 (12 mois)</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(33)</b>	<b>568</b>
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	78	646
Intérêts calculés sur emprunts et avances conditionnées	(110)	(78)
Perte et gains de change		
<b>Autres produits et charges financières</b>	<b>(303)</b>	<b>(387)</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(335)</b>	<b>181</b>

## NOTE 21 Impôt sur les Sociétés

En 2017, tout en comme en 2016, le résultat fiscal de la Société Adocia SA est déficitaire (32,7 millions d'euros en 2017) et aucune charge d'impôt n'a été constatée en France. La charge d'impôt de 0,03 million d'euros est relative à la filiale américaine Adocia Inc.

Le montant des déficits fiscaux reportables, après imputation du déficit fiscal relatif à l'exercice 2017, s'élève à près de 96 millions d'euros. Ce report déficitaire n'est pas limité dans le temps. La Société ne pouvant déterminer de façon suffisamment fiable à quel horizon elle pourra résorber son déficit cumulé, elle ne reconnaît pas d'actif d'impôt différé relatif à ce déficit.

Le passage du résultat avant impôt à la charge réelle d'impôt dans les comptes consolidés établis en IFRS se décompose ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Exercice 2017 (12 mois)</b>	<b>Exercice 2016 (12 mois)</b>
RESULTAT AVANT IMPÔT	(8 516)	(7 821)
Impôt théorique au taux de 34,43%	2 932	2 693
Différences permanentes	1 717	1 118
Déficit fiscal non activé corrigé de la fiscalité différée	(4 684)	(3 883)
CHARGE D'IMPÔT REELLE	(35)	(72)
<i>Taux d'impôt réel</i>	0%	1%

Aucun actif d'impôt n'a été reconnu, la Société n'étant pas en mesure de déterminer de façon suffisamment fiable à quel horizon elle pourra résorber ses déficits.

## NOTE 22 Résultat par action

	<b>Exercice 2017 (12 mois)</b>	<b>Exercice 2016 (12 mois)</b>
RESULTAT NET CONSOLIDÉ (En milliers d'euros)	(8 550)	(7 892)
Nombre moyen d'actions	6 863 485	6 847 357
RESULTAT NET (PERTE) PAR ACTION (en euros)	(1,2)	(1,2)
RESULTAT NET (PERTE) PAR ACTION PLEINEMENT DILUÉ (en euros)	(1,2)	(1,2)

Les instruments de capitaux propres en circulation ne sont pas intégrés dans le calcul du résultat par action car en raison des pertes de la Société sur les exercices, ils sont considérés comme anti-dilutifs.

## NOTE 23 Parties liées et rémunération des mandataires sociaux

Les principales parties liées sont les principaux dirigeants de la Société, ainsi que ses administrateurs.

Les rémunérations versées aux parties liées sont décrites dans le tableau ci-après.

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Exercice 2017 (12 mois)</b>	<b>Exercice 2016 (12 mois)</b>
Avantage court terme	728	1 047
Avantages postérieurs à l'emploi	92	72
Paiements fondés sur des actions	290	1 725
TOTAL REMUNERATIONS VERSEES AUX PARTIES LIEES	1 109	2 844

## NOTE 24 Objectifs et politique de gestion des risques financiers

### Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison d'une variation des taux de changes. La stratégie de la Société est de favoriser l'euro comme devise dans le cadre de la signature de ses contrats, car les dépenses de la Société sont en grande partie contractées en euros.

Toutefois, à la suite de l'accord de licence et collaboration conclu avec Eli Lilly en décembre 2014 la majeure partie des revenus de la Société, tout comme le versement initial perçu par la Société au titre de cet accord, ont été libellés en Dollars US. La Société a été par conséquent exposée au risque de fluctuation du taux de change entre l'Euro et le Dollar US.

Fin Janvier 2017, la Société a annoncé la décision d'Eli Lilly de mettre un terme au contrat de collaboration et de licence. Le contrat prendra effectivement fin après une période de 120 jours. Si la Société devait signer d'autres accords de licence et de collaboration avec des groupes pharmaceutiques américains, elle pourrait être exposée à un risque supplémentaire de taux de change entre l'Euro et le Dollar US.

Une augmentation importante de l'activité de la Société pourrait aggraver son exposition au risque de change. La Société envisagera alors d'adopter une nouvelle politique adaptée à la couverture de ce risque, en prévoyant notamment des opérations de couverture de devises et l'achat de contrats de change à terme

La Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité résulte dans une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à nouveau à une politique adaptée de couverture de ces risques.

#### Risque de crédit

Les créances liées aux subventions publiques et crédit d'impôt recherche présentent un risque de crédit jugé non significatif au regard de l'historique de la Société.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières co-contractantes.

Concernant ses clients, la Société estime être peu exposée au risque de crédit compte tenu de la nature des clients avec lesquels elle est en partenariat (grands groupes pharmaceutiques mondiaux). En outre, elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

#### Risque de liquidité

Le financement de la Société est réalisé dans le cadre d'une politique mise en œuvre par la Direction Financière.

La structure du financement de la Société est principalement basée sur des fonds propres, le recours à des financements publics (Bpifrance Financement – ex OSEO) et une introduction en bourse.

#### Risque de taux

En 2016, la Société a contracté un emprunt auprès de deux banques pour financer l'acquisition du bâtiment dans lequel sont établis son centre de recherche et son siège social. Ces contrats de prêt ont été négociés à taux fixe sur une durée de 12 ans.

La Société est exposée aux variations de taux d'intérêts dans le cadre de la gestion de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élevaient à 58 millions d'euros au 31 décembre 2016 et à près de 35 millions d'euros au 31 décembre 2017. Ce poste est composé de dépôts à terme, de comptes rémunérés à taux fixe et de placements en SICAV monétaires. La politique de placement de la Société repose exclusivement sur des produits liquides sans risque en capital.

La Société s'efforce de réduire le risque de crédit lié à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie en veillant à la qualité des établissements financiers auxquels elle confie ses placements.

La Société n'a aucune garantie de bénéficier des mêmes taux lors du renouvellement de ses comptes à terme à leur échéance.

#### Risque sur action

La Société ne détient pas de participations non consolidées ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

#### NOTE 25 Engagements hors bilan

Dans le cadre des emprunts souscrits pour l'acquisition du bâtiment et des parkings, la Société a consenti les garanties suivantes :

- une inscription d'un privilège de prêteur de deniers et subrogation dans le privilège de vendeur sur le montant de l'acquisition du bâtiment,
- une hypothèque sur l'enveloppe travaux.

Par ailleurs, la Société a effectué deux dépôts à terme pour un montant de 1,5 million d'euros chacun, au titre de la garantie des deux lignes de trésorerie accordées par deux établissements bancaires et souscrites pour financer les frais juridiques liés aux demandes d'arbitrage lancées à l'encontre de Lilly.

**NOTE 26 Evènements postérieurs à la clôture**

En février 2018, la Société a annoncé par communiqué de presse avoir déposé de nouvelles demandes d'arbitrage à l'encontre d'Eli Lilly & Company au titre du détournement et de l'utilisation abusive par Lilly d'informations confidentielles et de découvertes appartenant à Adocia, ainsi que de la violation par Lilly de plusieurs accords de collaboration et de confidentialité. Adocia réclame des dommages et intérêts d'un montant supérieur à 200 millions de dollars, ainsi que d'autres réparations spécifiques. Adocia s'attend à une décision sur ces nouvelles demandes d'arbitrage au troisième trimestre 2018.